



Résilier un contrat passer avec un démarcheur

Par **Yame**, le **11/03/2010** à **15:41**

Bonjour à tous,
Un démarcheur est venu ce matin en me faisant croire que c'était un jeune en réinsertion, et que grâce à mon argent il va gagner des points de "sociabilité" et ainsi il pourra prétendre à un logement. Il a soi disant un statut de vendeur occasionnel (stipulé sur le contrat).
Je ne sais toujours pas ce qui m'est passé par la tête mais j'ai accepté. Encore pire j'ai fait un chèque... Sur le contrat il est marqué que j'achète un objet (en effet il me donne une babiole).
Je souhaite donc me rétracter. Il y a un bon d'annulation au dos que je vais compléter par une LRAR. Est ce que ça va marcher ? Dans le cas contraire quelles sont les autres possibilités ?
Etant donné que j'ai déjà fait un chèque, dois je ajouter une formule spéciale dans la lettre ?
J'ai vraiment honte d'avoir payé...
Merci à tous,
Yame.

Par **Patricia**, le **11/03/2010** à **17:28**

Bonsoir,
Pas de honte à avoir... On fait tous des erreurs de plus ou moins grande importance au cours de notre existence.
Vous rétracter oui, mais le problème est ce chèque pour lequel vous ne pouvez pas faire opposition.
Les principaux motifs légaux sont : perte, vol, utilisation frauduleuse.
Et là ce n'est pas le cas.
Que dit exactement ce bon d'annulation ?

Par **Yame**, le **11/03/2010** à **18:04**

Il y a juste un petit bordereau avec écrit "Bon d'annulation" et on doit remplir notre nom, prénom, adresse et téléphone.
Je reviens à l'instant de la poste où j'ai renvoyer un colis recommandé avec accusé de réception, avec l'objet qu'il m'a donné, une lettre et une photocopie du contrat où il y a le bon d'annulation remplie en bas.
J'ai vu que normalement il n'avait pas le droit de demander un chèque avant les 7 jours de rétractation, où tout du moins il n'a pas le droit de l'encaisser. En faite j'ai fait 3 chèques de 10 euros réparti sur 3 mois (mars, avril, mai).
Autre chose après relecture du contrat il y a cette ligne :
"Lieu de conclusion de la facture" et la au lieu de recopier mon adresse écrite plus haut il a écrit "Idem". A part le fait que je me sent encore plus bête en voyant sa, est ce que cela peut jouer en ma faveur pour signaler un abus ou autre ?
Merci pour votre réponse,
Yame.

Par **LeKingDu51**, le **11/03/2010 à 21:18**

Bonjour,
Vous vous donnez beaucoup de soucis pour un tel cas. Contactez votre banque et faites opposition au chèque en prétextant qu'il a été perdu.
Le problème sera réglé. Il ne pourront de toute façon pas encaisser le chèque puisque vous avez fait jouer votre droit de rétractation et si ils essaient de l'encaisser et qu'ils font fasse à un refus de la part de la banque, je ne vois pas bien sur quelle base ils pourraient vous assigner en paiement.
Cordialement

Par **Patricia**, le **11/03/2010 à 21:45**

Bonsoir,
Tu es sûr de toi LeKing ? Dans ce cas, c'est une fausse déclaration...
Il ne peut pas faire opposition sur ces 3 chèques pour perte puisqu'ils ont été rédigés et signés par le titulaire du compte.

Par **LeKingDu51**, le **11/03/2010 à 21:48**

Oui c'est une fausse déclaration mais qui ira vérifier ?
Sinon, c'est l'assurance de ne jamais revoir l'argent. C'est à tenter...

Par **Yame**, le **11/03/2010 à 22:27**

Je pense que je vais attendre la réponse. Mais dans l'hypothèse où ils encaissent mon chèque, ce qui est très probable, qu'est ce que je pourrais faire qui aurait des chances d'aboutir ?
Encore merci...

Par **Yame**, le **18/03/2010 à 12:49**

Bonjour a tous,rnrnSuite de cette affaire.rnrnLe chèque à été encaissé le 17/03/2010 donc hier. Le délai de 7 jours n'a donc pas été respecté. Le destinataire a bien reçu la lettre avec accusé de réception, le 16 mars, suite à ma rétractation. Pas de nouvelle. rnrnA qui je peux m'adresser pour résoudre ce problème ? rnrnMerci a tous.

Par **LeKingDu51**, le **18/03/2010 à 13:08**

Bonjour,rnrnJe vous avais pourtant dit de faire opposition au chèque il y a plus d'une semaine.rnrnMaintenant, vous n'avez guère de recours à moins d'engager une action devant la juridiction de proximité pour 30 euros...

Par **raymond**, le **03/04/2010 à 18:59**

pour le king ne dites pas au consommateur de faire une fausse déclaration dites lui d'écrire a la DDCCRF qui fera une enquête meme pour 30 euros car cela doit se repeter

Par **LeKingDu51**, le **06/04/2010 à 21:13**

Mais bien sur ... comme ça la personne en question est certaines de ne jamais revoir son argent pendant que la DGCCRF mettra ses meilleurs services sur le coup ... une escroquerie à 30 euros, je pense même qu'ils viendront travailler dessus le week end ...